Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : 15 mai 2018

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Département des NIPPES- 6ème-Paillant – CS de

Paillant Public, Code établissement 1014601 / Coordonnées GP 18.4196S ; -73.14424

Responsable du centre de santé : Dr Paillant

Mail: blpaillant@yahoo.fr Tél.: 37-01-39-91 / 36-63-58-64

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant.

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le Centre de Santé de Paillant est situé sur l'ancien site de Reynolds. Touché par Matthew, ce site a bénéficié de premiers travaux de réhabilitation avec le Projet Pasmissi. De prime abord, ce centre semble être bien entretenu et les travaux correspondent aux besoins identifiés. Toutefois, il a encore besoin de travaux additionnels pour améliorer la qualité de ses services. Ces travaux ne sont pas de grandes ampleurs et ne devront pas générer des risques particuliers. L'isolement du site ainsi que les travaux identifiés vont en ce sens.

Les travaux prévus : Reprise de la toiture du centre, Collecte d'eau pluvial, Reprise de la toiture de la résidence, Réaménagement de la résidence, Correction plomberie et électricité, Barrière de la résidence.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non				
	Ressources du secteur						
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Á signaler tout de même la rareté de l'eau.			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun arbre ne sera arraché			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
	Diversité biologique						
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement			
	Zones protégées						
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, il n'y a pas d'aires protégées à proximité.			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet; les travaux n'auront pas d'impacts négatifs sur l'environnement proche du site.			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles						
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х				
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.			
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera principalement utilisée pour la réalisation des travaux. C'est une zone montagneuse.			
	Paysage / esthétique						
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage de la zone.			
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres						

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire. Le centre continuera de fonctionner pendant les travaux.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL¹, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	Il y aura de la poussière, mais pas en quantité nuisible
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines. *
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie			

¹Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La réhabilitation d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		À la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet PASMISSI, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Miragoane 3eme - Dessources, CS de Labrousse - Mixte

- Code Institution 1011305 - Coordonnées GPS 18.3226 ; - 73.01102

Responsable du centre de santé : Nicolas Wantisny Tel. 38 57 34 24

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale: Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

C'est un centre neuf construit à la fin de l'année 2010, suite au tremblement de terre, avec un financement de la coopération canadienne. Ce site est géré par la Fondation pour le Développement Economique et Social (FODES 5). Très fréquenté, il reçoit en moyenne une cinquantaine de patients par jour (hors programmes spécifiques). La structure présente de nombreux problèmes, qu'il convient de résoudre. Certains poteaux et poutres ont subi de nombreux dommages considérables suite au passage tremblement de terre. Une intervention sur l'incinérateur est également nécessaire pour le remettre en état de fonctionnement.

Travaux envisagés : Réparation de l'incinérateur, Renforcement du bâtiment de la dentisterie, Reprise de céramique, Correction de fissure, Reprise des allées piétonnes, Correction au niveau de la plomberie, Reprise de la barrière en fer forge, Reprise peinture, Changement d'évier au laboratoire.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		x	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL², faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

²Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro - projet : PROSYS Post séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro - projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Miragoane 2eme-Belle -Rivière, Dispensaire de

Lhomond - Mixte - Code Institution 1011203 - Coordonnées GPS 18,354298 ; -73,090665

Responsable du centre de santé : Tél. 46 58 58 91

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale: Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Lhomond est un cas particulier, ce dispensaire encore en construction est ouvert et accueille des patients. Les travaux ont débuté en 2011 et financés par des fonds communaux. Les travaux achevés à 60% présentent quelques anomalies. Le plan ne respecte pas les normes officielles. La distribution de l'espace ne répond pas aux normes du PES, mais ceci peut être rattrapé. Bien que le centre fonctionne il ne respecte aucune norme. La finalisation des travaux pourra rendre le centre fonctionnel, dont le respect des normes standards.

Le CS est construit sur une route assez fréquentable (route Fond des blancs), il faudra veiller aux conditions de transports pour éviter les accidents. Dans la cour du CS un tuyau d'eau dessert une partie de la population avoisinante. Les Chauves-souris ont établi leurs nids dans certains endroits du centre attention aux arbres et autres plantes nutritives.

Travaux prévus : construction résidence du personnelle, Cage et escalier d'accès, Reprise du système électrique, Bloc sanitaire interne du centre, construction Guérite, Construction de la buanderie, Construction de la clôture, Incinérateur et dépôt stockage, Forage et pompage d'eau, Construction du réservoir de 40m³, Aménagement cour, Fosse septique et puisard.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	Des chauves-souris ont élus domicile dans une partie du centre, toutefois ce n'est pas une espèce menacée. La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rurale.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de ville est disponible dans le centre quelques jours par semaine. Mais l'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL³, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

³Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		x	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A: Impacts importants: à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Anse-a-Veau, l'Asile 2em-Tournade, CS de Changieux

, -Public - Code Institution 1022204 - Coordonnées GP 18.37273; -73.52812

Responsable du centre de santé : Tél. 33 61 72 57

Mail: ------ Responsable de la sélection environnementale et sociale: Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le dispensaire de Changieux était une très petite structure construite à la fin des années 1980 et située en milieu rural. Touché par Matthew, le site a bénéficié des travaux de réhabilitation et de mise aux normes sous le projet PASMISSI (résidence, incinérateur, dépôt de stockage). Le tremblement de terre de 2021 à entièrement détruit l'ancien bâtiment de soin, par contre la petite résidence et bloc sanitaire construits par PASMISSI ne présentent que de faibles dégâts. Le centre ne fonctionne plus depuis le séisme.

Travaux prévus : Construction clôture, Mur de soutènement, Construction guérite de sécurité, Démolition du centre existant, Aménagement cour, Construction tonnelle d'accueil, Peinture des structures restantes.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non			
	Ressources du secteur					
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.		
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.		
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.		
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.		
	Diversité biologique					
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.		
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement		
	Zones protégées					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.		
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.		
	Géologie, sols, catastrophes naturelles					
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х			
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	Une rivière coule à proximité du centre.		
	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.		
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres					

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL4, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		Х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		x	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		x	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus une rivière coule à proximité du centre, elle sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs?		х	

⁴Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		x	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sousprojet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme	Date : Avril 2023
------------------------------------------------------	-------------------

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Anse-a- Veau, Centre -Ville, CS D'Arnaud, -Mixte -

Code Institution -1025301 Coordonnées GP 18.44694; -73.38848

Responsable du centre de sante	<u>:</u>
--------------------------------	----------

Mail : ------ Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le centre de santé d'Arnaud est situé en plein centre-ville. Déjà le cyclone Matthew avait causé de nombreux dégâts qui n'ont pas été réparés faute d'accord administratif. Les ravages du tremblement de terre sont venus s'ajouter à ceux du cyclone Matthew. Après Matthew, une reconstruction était déjà préconisée, cependant cela n'a pas été fait. La Direction départementale, les notables et les responsables politiques ont trouvé un accord pour la reconstruction du centre.

Travaux prévus : Construction du centre de santé, Construction de la résidence, Incinérateur et du Dépôt stockage, - Construction Tonnelle d'accueil, Construction de la clôture, Construction guérite de sécurité, Réservoir de 40m³, Relever topographique du site, Aménagement cour, Construction de la buanderie.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non			
	Ressources du secteur					
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Il y a de l'eau en abondance dans la zone.		
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	A aucuns arbres ou arbustes dans le champs d'intervention.		
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.		
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.		
	Diversité biologique					
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.		
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement		
	Zones protégées					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.		
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.		
	Géologie, sols, catastrophes naturelles					
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х			
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera principalement utilisées pour la réalisation des travaux.		
	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage de la zone.		
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres					

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁵ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		x	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie			

⁵Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	La communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Novembre 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Les Nippes, Plaisance, Centre-ville, CAL de Plaisance, - Mixte - Code Institution 1024601 – Coordonnées GPS 18.43188 ; -73.590433

Responsable du centre de santé : Minold Pierre, administrateur tél. 36 77 97 71

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

C'est un centre neuf, le projet PASMISSI a finalisé la construit à la fin de l'année 2020. L'espace n'a pas subi de gros dégâts pendant le tremblement de terre. Quelques interventions minimes laissées en suspens par Pasmissi sont nécessaires. La structure est neuve et construite selon les normes parasismique et anticyclonique. Elle respecte les exigences du PES, les interventions ne sont pas de grandes envergures, elles concernent principalement des réaménagements de l'espace afin de faciliter le travail dans les services concernés.

Travaux prévus : Réaménagement du Labo du centre, Réaménagement de la pharmacie, Reprise de céramique endommagé, Finalisation de l'incinérateur, Peinture générale du centre de santé, construction de guérite de sécurité.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		x	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁶ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

⁶Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes,	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
10	cyclones,)	

22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Février 2022

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Les Nippes, L'Asile, Centre-ville, HCR de l'Asile, - Public

- Code Institution 1022301 - Coordonnées GPS 18.37991 ; -73.41844

Responsable du centre de santé : Dr FEVRY	Tél. 36 30 78 20	/ 32 23 50 57
Nesdonsable du Centre de Sante . Di Fil y N i	161. 30 30 70 40	1 34 43 30 31

Mail : Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le HCR de L'Asile, la plus grande institution de santé dans le département, après l'hôpital départemental Sainte Thérèse de Miragoâne, a très fortement été touchée par le tremblement de terre. Plusieurs bâtiments sont détruits et ne sont plus fonctionnels, parmi ceux-ci on trouve le bâtiment principal construit sur deux étages et qui regroupait : la maternité, la salle d'opération, la néonatologie, la pédiatrie, la médecine interne (homme/femme), l'administration, la direction, le secrétariat, la comptabilité, le bureau de l'infirmière en chef... Une reconstruction du HCR s'avère indispensable pour permettre au centre de santé d'accueillir les patients et leur prodiguer les soins appropriées dans les conditions requises et donner des conditions de travail appropriées au personnel.

Construction de l'HCR et la résidence du personnel, Construction d'une morgue, Construction buanderie, Incinérateur et dépôt stockage, Résidence Gardien et salle technique, Forage et pompage d'eau, Forage et pompage d'eau, Entrée ambulance, Fosse septique et puisard.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non		
	Ressources du secteur				
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		x	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.	
	Diversité biologique				
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement	
	Zones protégées				
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, il n'y aucun site protégé à proxilité.	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles				
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	Les seuls catastrophes naturelles à prévoir concernent les cyclones et les séismes.	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.	
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.	
	Paysage / esthétique				
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁷ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

⁷Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Le sous-projet ne nécessite pas l'utilisation de pesticides ou de produits nocifs.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, agit en faveur de l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		À la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Bien que le projet sera exécuté dans un espace clos, un atelier de présentation du projet PROSYS a été réalisé. Les représentant étatiques, les leaders locaux et un panel de bénéficiaires ont été réunis. Une large présentation du projet notamment axé sur le CGES a été faite. De plus les Directions départementales de la santé sont très impliquées dans le processus de sélection des sites, les responsables des Centres de santé informent régulièrement les communautés sur les nature et l'utilité des travaux de chaque sous-projet.

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Novembre 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Les Nippes, Anse-à-Veau, Centre-ville, HCR Jules Fleury, - Public - Code Institution 1021201 – Coordonnées GPS 18.482862 ; -73.289132

Responsable du centre de santé : Dr Laroche (Dir. Départementale) Tél. 37 01 39 39

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le HCR fonctionne en deçà de ses capacités d'accueil, faute de services convenables proposés à la population. Les services de base pour un HCR tels que la pédiatrie, la médecine interne, la chirurgie entre autre ne sont pas disponibles. La présence de différentes petites structures construites dans l'espace, dénaturent le site et contrarient gravement le circuit des patients. Il y a une sorte de bidonvilisation de l'espace (Structures pour choléra, deux blocs sanitaires, deux incinérateurs, résidences...).

Centre situé en plein centre-ville, même s'il n'y a pas une grande circulation de voitures dans la commune, le transport des matériaux ne sera pas nuisible pour la population.

Les travaux de grande envergure ne présenteront pas de nuisance pour le bon fonctionnement du centre. Le centre est entièrement clôturé et isolé des habitats.

Les travaux concerneront : Réaménagement du HCR, Reprise de la plomberie, Réaménagement de l'administration, Reprise du système électrique, Portes et fenêtres, Peinture générale, Construction d'une morgue externe.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		x	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, il n'y aucun site protégé à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	Les seuls catastrophes naturelles à prévoir concernent les cyclones et les séismes.
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL8, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

⁸Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Le sous-projet ne nécessite pas l'utilisation de pesticides ou de produits nocifs.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, agit en faveur de l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		À la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Novembre 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Les Nippes, Miragoane, Centre-ville, DSNI, - Public - Code

Institution – Coordonnées GPS 18.432113 ; -73.082338

Responsable du centre de santé : Dr Laroche (Dir. Départementale) Tél. 37 01 39 39

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

La Direction départemental ne dispose pas d'un bureau attitré. Elle est logée dans un espace exigüe mise à disposition par l'Hôpital départemental Sainte Thérèse de Miragôane. Le Ministère a lancé des travaux de construction d'un bureau dédié à la Direction départementale, cependant cette construction n'est pas achevée. L'état d'avancement (environ 75%) ainsi que leur qualité. Le bâtiment a bien résisté au tremblement de terre du 14 août. Situé dans une zone destinée à recevoir divers bureaux administratifs

Travaux programmés: Crépis et enduis, pose céramique parquet, installation Portes et fenêtres, Révision générale plomberie, Reprise installations électriques, Peinture générale, Forage et pompage d'eau, construction Résidence gardien et salle technique, Clôture DSNI, Aménagement cour et accès, Guérite de sécurité

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, il n'y aucun site protégé à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		x	Les seuls catastrophes naturelles à prévoir concernent les cyclones et les séismes.
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique	•	•	
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		x	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		x	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁹ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

⁹Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Le sous-projet ne nécessite pas l'utilisation de pesticides ou de produits nocifs.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, agit en faveur de l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		À la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui x

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post Séisme Date : Novembre 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Les Nippes, Miragoane, Centre-ville, Grand Boucan, -

Public - Code Institution 1032101 - Coordonnées GPS 18.555103 ; -73.590624

Responsable du centre de santé : Viviane CLERVAUX JEAN Tél. 38 71 74 79

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Le bâtiment présente des défaillances techniques. Le séisme a causé de nombreux dégâts notamment au niveau de la dalle, des poteaux, des poutres ont été relevé. L'électricité ne fonctionne pas bien, la dalle est coulée à plusieurs endroits. Au vue de l'état du site, une reconstruction est la seule solution pour répondre aux exigences du PES et des besoins de la population.

Les travaux programmés ne représentent aucun danger environnemental ou social majeur. Il faudra toutefois être attentif à l'élimination des déchets. Une solution devra être étudiée en fonction de leurs contenus et qualités. Ils devront soit être transportés à dans la ville principale pour élimination, soit enfouis ou incinérés sur place. Peut-être difficultés pour trouver une main-d'œuvre de qualité dans la population.

Travaux programmés: Reconstruction du centre, Construction de la résidence, Incinérateur et Dépôt stockage, Construction Tonnelle D'accueil, Clôture du centre, Construction guérite de sécurité, Réservoir de 50m³, Aménagement cour, Construction de la buanderie, Forage d'eau et pompage

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		x	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, il n'y aucun site protégé à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	Les seuls catastrophes naturelles à prévoir concernent les cyclones et les séismes.
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		x	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹⁰ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

¹⁰Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Le sous-projet ne nécessite pas l'utilisation de pesticides ou de produits nocifs.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, agit en faveur de l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		x	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		X	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		À la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui x

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Nom du Sous-projet/micro - projet : PROSYS Post séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro - projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Miragoane 2eme-Belle -Rivière, CS de Lièvre - Code

Institution – Coordonnées GPS 18,43499 ; -73,48416

Responsable du centre de santé : Tél. 46 58 58 91

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale: Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

CS en construction, les travaux ont débuté en 2014, le chantier est à l'arrêt depuis 2016. Le plan ne respecte pas les normes officielles. La distribution de l'espace ne répond à aucune logique d'architecture médicale. D'où la nécessité d'une intervention pour mettre le centre au niveau des normes standards. Il n'existe aucune structure de santé pour les 3000 familles vivantes dans la section communale de Lièvre, qui de plus est, est très isolée et difficile d'accès. Les malades sont obligés de se rendre à L'Asile, Plaisance ou Paillant qui se trouve à plus de 2 heures de temps à moto dans des conditions d'accès extrêmement difficiles.

Le centre est dans une zone rurale isolée, les travaux ne devraient pas causer de nuisance sociale et environnementale.

Travaux concernés: Crépis et enduis, Construction de la résidence, Incinérateur et du Dépôt stockage, Construction Tonnelle d'accueil, Construction de la clôture du centre, Construction guérite de sécurité, Réservoir de 40m³, Relever topographique du site, Aménagement cour, Construction de la buanderie.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	Des chauves-souris ont élus domicile dans une partie du centre, toutefois ce n'est pas une espèce menacée. La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		x	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rurale.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		x	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	L'eau de ville est disponible dans le centre quelques jours par semaine. Mais l'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹¹ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales Le centre est dans une zone rurale isolée, les travaux ne devraient pas causer de nuisance sociale et environnementale. formelles ou informelles ?		x	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.

¹¹Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Nom du Sous-projet/micro - projet : PROSYS Post séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro - projet (département, commune, village, quartier) : Nippes, Miragoane 2eme-Belle -Rivière, Berquin - Public -

Code Institution – Coordonnées GPS 18,43328 ; -73,061282

Responsable du centre de santé : Dr Laroche, Directeur départemental Tél. -

Mail: Responsable de la sélection environnementale et sociale: Néant

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Projets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de réhabilitation. La sauvegarde sociale et environnementale est un élément déterminant dans le processus d'évaluation et de réalisation des travaux.

Situé à l'entrée de la ville la construction de ce centre est inachevé. La zone desservie ne dispose pas de service de soins à proximité pour une population estimée à plus de 10 000 personnes. La première structure de santé à proximité est l'hôpital Sainte Thérèse de Miragoâne qui est elle-même est surexploitée et saturée. Or Berquin avec une population devenue sédentaire, demeure une zone très fréquentée par des personnes qui le plus souvent sont de passages.

Le site est situé dans une zone ayant un caractère social assez sensible. Beaucoup de prudence, un travail social de sensibilisation en amont des travaux est fortement conseillé. Construction de la résidence, construction centre, Incinérateur et Dépôt stockage, Construction Tonnelle D'accueil, Clôture du centre, Construction guérite de sécurité, Réservoir de 40m³, Aménagement cour, Construction de la buanderie, Forage et pompage d'eau,

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	Des chauves-souris ont élus domicile dans une partie du centre, toutefois ce n'est pas une espèce menacée. La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rurale.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de ville est disponible dans le centre quelques jours par semaine. Mais l'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique		ı	1

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹² , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales Le centre est dans une zone rurale isolée, les travaux ne devraient pas causer de nuisance sociale et environnementale formelles ou informelles ?		x	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.

¹²Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? Oui x

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO